



Allocation de reconnaissance : Voici les faits

Fait : Un membre du personnel scolaire qui est à son échelon salarial le plus élevé depuis au moins un an reçoit une reconnaissance de service de 1 400 \$;

Fait : Le personnel de soutien a demandé une allocation de reconnaissance pendant les négociations de 2003;

Fait : Les collègues ont dit qu'ils ne peuvent pas faire ça pour le personnel de soutien;

Fait : Quatre mois après que les collègues ont refusé d'accorder une allocation au personnel de soutien, le personnel scolaire a réussi à doubler son allocation de reconnaissance à 1 400 \$;

Fait : L'allocation du personnel scolaire est perçue comme un montant forfaitaire ajouté au salaire de base du personnel scolaire chaque année.

Les faits sont clairs !

Maintenant, c'est à notre tour :
Restons debout pour qu'on nous reconnaisse !

Afficher et distribuer